

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/MIN(99)/ST/128

2 décembre 1999

(99-5309)

CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE
Troisième session
Seattle, 30 novembre - 3 décembre 1999

Original: anglais

DOMINIQUE

Déclaration de M. Norris M. Charles Ministre des affaires étrangères et du commerce

À la Conférence ministérielle de Singapour, il y a trois ans, j'ai demandé que les problèmes particuliers auxquels sont confrontés les petits pays vulnérables soient formellement pris en considération à l'OMC parce que je craignais que, sans cela, il soit impossible à la plupart de ces pays de s'intégrer pleinement dans le système commercial multilatéral. Depuis lors, mes craintes ont été confirmées par les résultats généralement médiocres des petits pays dans le cadre des Accords de l'OMC et par un rapport très important de la Banque mondiale et du Secrétariat du Commonwealth sur la question de la vulnérabilité des petits pays.

Ce rapport met en lumière les caractéristiques des petits pays qui les distinguent des autres pays en développement. Ce sont généralement des pays insulaires ou sans littoral, parfois éloignés des grands marchés. Ils sont exposés aux catastrophes naturelles qui peuvent dévaster toute leur économie en quelques heures. Par exemple, il y a tout juste deux semaines, les côtes de mon pays et d'autres pays des Caraïbes orientales ont été ravagées par le cyclone Lenny. À la Dominique, les maisons, les cultures et les routes ont été détruites par de très hautes vagues déferlantes, des vents violents et des pluies torrentielles. Le coût de la reconstruction est estimé à 75 millions de dollars environ. Il nous faut une fois encore relever une grande partie de notre économie.

En raison de leurs ressources limitées et de l'exiguïté de leur marché intérieur, les petits pays ont peu de possibilités de diversification. De plus, leur viabilité économique dépend dans une large mesure du commerce extérieur et de l'investissement étranger. À cela s'ajoutent le problème de l'instabilité des revenus, les difficultés d'accès aux capitaux et une grande pauvreté.

Le rapport souligne que ces caractéristiques indiquent clairement les obstacles que les petits pays doivent surmonter pour améliorer leurs perspectives de développement et s'adapter à la libéralisation et à la mondialisation. Nombre de ces pays sont à la croisée des chemins. Le fait est que les préférences commerciales dont ils bénéficient s'amenuisent et les courants d'échange officiels diminuent, tandis que leurs liens historiques avec leurs anciens partenaires de développement disparaissent.

Tout cela montre bien que les petits pays vulnérables ont besoin d'arrangements particuliers à l'OMC. La préoccupation exprimée à Genève face à la marginalisation de certaines petites économies et la reconnaissance du fait qu'il est urgent de s'attaquer à ce problème doivent se traduire par une action concrète de l'OMC. Je dis cela dans le contexte de l'affaire de la banane car l'application sans discernement des règles de l'OMC pourrait bien provoquer une catastrophe économique dans de nombreux petits pays totalement dépendants de l'exportation de ce produit.

Nous sommes réunis ici dans le but de consolider le système commercial multilatéral, mais, ce faisant, nous devons tenir compte du fait que les niveaux de développement économique de nos

pays sont différents. Les règles du jeu sont loin d'être les mêmes pour tous; elles semblent favoriser les forts et faire peu de cas des besoins particuliers des faibles. L'OMC ne devrait pas s'intéresser seulement au libre-échange; elle devrait se préoccuper aussi de l'équité des échanges. Elle devrait s'intéresser aux aspects humains et pas seulement au profit à tout prix. Elle doit accorder autant d'attention à l'esprit qu'à la lettre de ses règles. C'est pourquoi nous demandons "un renouveau, un remodelage et une réforme".

Nous n'aurons pas accompli ce que nous avons l'intention de faire lorsque nous avons rédigé le préambule de l'Accord sur l'OMC si les pays les moins avancés et vulnérables ne tirent aucun avantage du système commercial multilatéral. Il incombe à tous les Membres de l'OMC, mais en particulier aux plus forts d'entre eux, de veiller à ce que le système ne desserve pas ceux qui sont les moins à même de supporter le fardeau.

Il faut comprendre que les dispositions relatives au traitement spécial et différencié ne sont pas une fin en soi. Elles sont destinées à faciliter l'entrée des pays en développement et des pays les moins avancés dans le système commercial multilatéral.

Le traitement spécial et différencié ne devrait pas consister simplement en l'octroi de délais d'application plus longs et en activités de coopération technique. Il faudrait laisser aux pays en développement une marge de manœuvre suffisante pour mettre en place les politiques nécessaires pour améliorer les capacités d'offre de leur économie. Parfois, ces politiques peuvent sembler, à court terme, aller à l'encontre de la direction indiquée par l'OMC, mais elles peuvent aussi être la seule réponse possible pour assurer la viabilité à long terme et il faudrait s'en accommoder. Je pense en particulier à des mesures comme le maintien des accords préférentiels qui sont si importants pour le développement des petits pays. La Convention de Lomé entre l'Union européenne et les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, dans laquelle les échanges préférentiels sont un élément essentiel, est un excellent exemple de coopération pour le développement. L'UE et les pays ACP sont en train de négocier un accord destiné à la remplacer. Nous espérons que, le moment venu, tous les Membres de l'OMC appuieront sans réserve l'octroi d'une dérogation pour ce nouvel accord.

Après cinq ans, la Dominique est loin d'avoir complètement exécuté ses obligations au regard de l'OMC. Ce n'est pas faute d'effort. Nous avons essayé, mais nos capacités de mise en œuvre sont insuffisantes. Nous proposons à cet égard que les dispositions de l'OMC en matière d'assistance technique soient considérablement renforcées, à la fois pour accroître nos capacités de mise en œuvre et pour soutenir plus généralement nos efforts de développement économique.

Le gouvernement de la Dominique se soucie aussi du sort des travailleurs. Nous soutenons l'appel des organisations syndicales en faveur d'une amélioration des conditions de vie des travailleurs. Nous devons veiller à ce que l'OMC atteigne les nobles objectifs qu'elle s'est fixés: améliorer les niveaux de vie, accroître l'emploi et assurer une croissance durable pour tous dans le monde. Mais nous estimons que l'OIT doit continuer à jouer le premier rôle dans la promotion des normes du travail.

Nous saluons l'admission récente de nouveaux Membres à l'OMC et nous espérons vivement que Taiwan et d'autres pays y accéderont dans l'avenir.
